

Recours au Règlement

Enfin, sur la question de savoir s'il a été donné préavis dans les règles, j'estime qu'il était parfaitement dans les règles dans le cas présent parce que d'après l'ordre spécial adopté par la Chambre au mois d'avril dernier, et modifié en juin, puis en septembre si mes souvenirs sont fidèles—je ne possède pas toutes les dates des modifications—le secrétaire parlementaire sait que deux jours désignés ont été prévus pour intervenir avant la fin octobre, et qu'à la date de jeudi, cela devait se faire soit vendredi, soit lundi, soit mardi. Il était évident qu'un de ces trois jours allait être désigné. Je soutiens donc qu'il était plus que dans l'ordre, je dirai même qu'il était généreux et équitable que l'opposition décide de donner son préavis le mercredi soir puisqu'elle désirait un débat puis un vote sur l'agriculture pour le vendredi.

Pour replacer les choses dans leur cadre, je voudrais lire ce qu'a dit le whip en chef du gouvernement le jeudi 26 octobre, page 5210 du *hansard*. Vers 20 ou 21 heures, on lui a demandé quels allaient être les travaux de la Chambre vendredi. Voici sa réponse:

Monsieur le Président, le leader parlementaire du gouvernement a prévu de revenir dans cette enceinte pour le vote de 1 heure du matin et il comptait alors donner des précisions au sujet des travaux de la Chambre.

La fin du débat nous a pris par surprise et le vote s'est déroulé avec une telle rapidité que mon collègue n'a pas pu se joindre à nous; or c'est lui qui détient les renseignements demandés. Aussitôt qu'il arrivera, nous en ferons part aux députés. Les travaux reprendront à 10 heures demain matin.

Manifestement, à 21 heures, jeudi soir, aucun ministériel, sinon le leader parlementaire du gouvernement qui avait fui la Chambre à ce moment-là, ne savait au juste ce que seraient les travaux le lendemain. Il était censé revenir à une heure du matin et nous préciser les travaux de la journée.

Cela montre bien à quel point le gouvernement administre mal les travaux de la Chambre. L'honorable secrétaire parlementaire, je le reconnais, était absent la semaine dernière et n'a pas été témoin de cet exemple frappant de mauvaise gestion de la part de ses collègues. En fait, je prétends que s'il avait été là, les choses ne se seraient peut-être pas passées aussi mal. Il n'en demeure pas moins, qu'on s'y est vraiment très mal pris.

Le gouvernement ne pouvait décider d'une journée à l'autre ce qu'allaient être les travaux. Lorsqu'il n'a pas désigné vendredi comme journée d'opposition, il a dû alors faire de lundi et de mardi des journées d'opposition, ce qui nous a forcés à modifier notre avis et à retirer les anciens avis qui avaient été donnés, comme nous en avons parfaitement le droit.

En terminant, je voudrais préciser ceci. Votre Honneur peut fort bien ne pas se préoccuper de la mauvaise gestion des travaux de la Chambre. Je veux bien l'admettre, car c'est davantage une question d'ordre politique que de procédure, mais je prétends que le gouvernement, en invoquant le Règlement, n'a pas le droit de soulever des questions hypothétiques et de les soumettre à Votre Honneur.

• (1530)

Votre Honneur doit rendre des décisions en se basant sur les faits. Au début de ses observations, le secrétaire parlementaire a signalé que du point de vue de la procédure, la motion que nous débattons aujourd'hui était tout à fait recevable et ainsi, j'invite Votre Honneur à juger tout ce rappel au Règlement irrecevable immédiatement, car les questions que mon collègue pose sont tout à fait hypothétiques et ne devraient pas être abordées normalement dans le cadre d'une décision rendue par la présidence.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le rappel au Règlement de mon collègue et je voudrais simplement préciser que pour bien présenter la question de façon sérieuse—et je suis persuadé que c'était là son intention—il devrait peut-être s'assurer qu'il a bien tous les faits en main.

Puisque j'étais présent, je peux en parler en connaissance de cause. En premier lieu, le député a dit que le whip du gouvernement ne pouvait pas donner l'ordre du jour à 21 heures ce soir là parce qu'il pensait que le vote aurait lieu à 1 heure du matin. J'étais à la Chambre et j'ai entendu le whip du Parti libéral, je crois, déclarer le doigt levé: «Vous serez ici jusqu'à 1 heure du matin pour voter.»

Deuxièmement, le whip du gouvernement n'a pas fait sa déclaration à 21 heures, mais à 19 h 50 exactement parce qu'après, je suis allé au restaurant parlementaire pour manger, mais on m'a dit qu'il était fermé, il était environ 20 heures moins 2.